

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 5 : agir au plus près des habitants</b>	<b>A5</b>
<b>Actions territoriales</b>	<b>74</b>

La Commission Permanente,

**VU** les articles 107 et 108 du TFUE,

**VU** le règlement (RGEC) 651/2014 du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du TFUE,

**VU** le régime cadre exempté SA 42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine,

**VU** le règlement n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R1511-40, L1611- 4, L4211-1, L4221-1 et suivants,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,

**VU** la loi 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'Etat,

**VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les personnels des collectivités territoriales,

**VU** le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les personnels des collectivités territoriales,

**VU** le décret 2010-1695 du 30 décembre 2010 relatif à l'Institut Français,

**VU** l'arrêté du 24 avril 2006 portant revalorisation des indemnités kilométrique,

**VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

**VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,

- VU** la délibération du Conseil Régional en date du 19 octobre 2007 fixant le régime d'indemnisation des frais de déplacement des agents régionaux,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 14 avril 2014 adoptant les modifications au règlement d'intervention relatif au soutien aux projets européens,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 28 septembre 2015 attribuant une subvention de 2 000 € à l'association Les 3 Continents à Nantes au titre de la diffusion à l'international pour l'Hommage et la carte blanche à Kumar Shahani dans le cadre de la saison indienne en Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2016 attribuant une subvention de 40 000 € à la Ville d'Angers au titre du Fonds d'acquisition de matériel pour l'acquisition d'un orgue hybride,
- VU** la délibération de la commission permanente du Conseil Régional en date du 31 mars 2017 approuvant la convention pluriannuelle de développement des échanges artistiques internationaux 2017-2019 conclue entre l'Institut français et la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 20 avril 2018 adoptant les modifications au règlement d'intervention relatif à l'appel à projets Arts, technologie, expérimentation (ARTEX),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 20 avril 2018 adoptant les modifications au règlement d'intervention relatif à l'aide régionale aux pratiques innovantes en matière de médiation culturelle,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 20 avril 2018 adoptant les modifications au règlement d'intervention relatif à l'aide aux équipements culturels,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 20 avril 2018 adoptant les modifications au règlement d'intervention relatif à l'aide à la création de lieux de travail,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 attribuant une subvention de 3 000 € à l'association Pendulaire (compagnie Drapées Aériens) à Saint Nazaire au titre de l'aide à la mobilité pour la présentation du spectacle « Ligne de soi » au festival d'Aurillac,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018 attribuant une subvention de 8 000 € à la Commune de la Faute sur Mer au titre du Fonds de développement culturel territorial pour le Festival "SOIREES PRESQU'ÎLE",
- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018 attribuant une subvention de 18 000 € à la compagnie Théâtre du Rictus à Sainte Luce sur Loire au titre de l'aide à la mobilité pour la présentation des spectacles « Fuck America » et « Asphalt jungle » à la manufacture des Abbesses à Paris,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018 attribuant une subvention de 4 000 € à la SAS Cadres en mission à Nantes pour la réalisation du projet Data Gravitation soutenu au titre de l'appel à projets ARTEX (art, technologie, expérimentation),
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 19 et 20 décembre 2018 approuvant le Budget Primitif 2019 notamment son programme n°74 – Actions territoriales,

**VU** la délibération du Conseil régional en date des 19 et 20 décembre 2018 approuvant le Budget Primitif 2019 adoptant les modifications au règlement d'intervention relatif au fonds d'acquisition de matériel,

**VU** la délibération du Conseil régional en date des 19 et 20 décembre 2018 approuvant le Budget Primitif 2019 adoptant les modifications au règlement d'intervention relatif au fonds de développement culturel territorial (FONDEC),

**VU** la délibération du Conseil régional en date des 19 et 20 décembre 2018 approuvant le Budget Primitif 2019 adoptant les modifications au règlement d'intervention relatif à l'aide à la mobilité,

**VU** la déclaration de minimis fournie par le bénéficiaire en date du 16 novembre 2018,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités

Après en avoir délibéré,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 250 000 euros pour la prise en charge par la Région des dépenses relatives à la définition du projet Culture au futur et sa réalisation ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 50 000 euros pour la prise en charge par la Région de la gestion du site internet culturel régional et à l'édition de la newsletter culturelle régionale ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 90 000 euros pour la prise en charge par la Région des frais liés à la création de supports relatifs à la politique culturelle et aux outils ou dispositifs régionaux ;

**ATTRIBUE**

un montant global de subventions forfaitaires de 17 100 euros en faveur des trois projets tels que présentés en annexe 2.2.1 au titre des actions en direction des publics éloignés de l'offre culturelle ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante de 17 100 euros pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 2.2.1 ;

**AUTORISE**

le caractère forfaitaire de ces aides et la dérogation à l'article n°12 du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 concernant les règles d'attribution des aides régionales et les modalités de versement des aides

supérieures à 4 000 euros ;

**AUTORISE**

le remboursement sur la base des frais réels de déplacement, de restauration et d'hébergement engagés par les intervenants sollicités par la Région dans le cadre de la rencontre de la Conférence régionale consultative de la culture sur le thème « Culture et handicap » du 30 novembre 2018 présentés en annexe 2.2.1-1 ;

**ATTRIBUE**

un montant de subvention de 8 000 euros en faveur d'un projet tel que présenté en annexe 2.3.1 au titre de l'Aide aux équipements culturels ;

**AFFECTE**

une autorisation de programme correspondante de 8 000 euros ;

**AUTORISE**

la prise en compte des dépenses à partir du 1er juillet 2018 pour la mise aux normes et améliorer les conditions d'accueil du Hangar Créalab de l'association LA COGIT au Mans (72) ;

**AUTORISE**

le rejet du dossier présenté en annexe 2.3.1 au titre des aides aux équipements culturels ;

**ATTRIBUE**

un montant global de subventions de 64 890 euros en faveur de quatre projets tels que présentés en annexe 2.3.1-1 au titre du Fonds d'acquisition de matériel ;

**AFFECTE**

l'autorisation de programme correspondante de 64 890 euros ;

**AUTORISE**

la prise en compte des dépenses à partir du 1er septembre 2018 pour l'acquisition de matériel son, lumière, électrique et structure scénique de l'association Icroacoa à Montaigu (85) ;

**AUTORISE**

le rejet du dossier présenté en annexe 2.3.1-1 au titre du Fonds d'acquisition de matériel ;

**APPROUVE**

les termes de la convention avec l'association SONGO - Stéréolux à Nantes présentée en annexe 2.3.1-2 ;

**AUTORISE**

la Présidente à la signer ;

**ATTRIBUE**

un montant de subvention de 20 000 euros en faveur d'un projet tel que présenté en annexe 2.3.1-3 au titre de l'aide à la création de lieux de travail ;

**AFFECTE**

l'autorisation de programme correspondante de 20 000 euros ;

**AUTORISE**

la prise en compte des dépenses à partir du 1er janvier 2019 pour les travaux d'aménagement "La Maison du Théâtre" de l'association Nouveau Théâtre Populaire à Les Bois d'Anjou (49) ;

APPROUVE

les termes de la convention avec l'association Nouveau Théâtre Populaire au Bois d'Anjou présentée en annexe 2.3.1-4 ;

AUTORISE

la Présidente à la signer ;

APPROUVE

les termes de la convention avec la Ville d'Angers présentée en annexe 2.3.1-5 relative au dépôt du manuscrit Partnership à la bibliothèque municipale d'Angers ;

AUTORISE

la Présidente à la signer ;

AUTORISE

la prolongation d'un an, soit jusqu'à la fin 2019, du délai de validité de la subvention de 40 000 euros accordée à la Ville d'Angers pour l'acquisition d'un orgue hybride (opération : 2016-9445) ;

ATTRIBUE

un montant global de subventions forfaitaires de 59 000 euros en faveur de dix projets tels que présentés en annexe 3.1 au titre du Fonds de développement culturel territorial ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante de 59 000 euros pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 3.1 ;

AUTORISE

le rejet des sept dossiers présentés en annexe 3.1 au titre du Fonds de développement culturel territorial ;

APPROUVE

la modification de l'objet du dossier (opération : 2018-7513) pour le festival "soirées presqu'île 2018" accordé à la Commune de la Faute sur Mer en "soirées presqu'île 2019".

ATTRIBUE

un montant de subvention de 30 000 euros à l'Institut français pour son action 2019 en Pays de la Loire au titre de la mobilité nationale et internationale ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante de 30 000 euros ;

APPROUVE

les termes de l'avenant présenté en annexe 3.2 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017.

ATTRIBUE

un montant de subvention forfaitaire de 5 000 euros en faveur d'un projet présenté en annexe 3.2-1 au titre du soutien aux projets européens ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante de 5 000 euros ;

**AUTORISE**

le versement du solde restant de la subvention soit 1 000 euros à l'association Les 3 Continents sur présentation d'un bilan financier et le bilan des actions réalisées, malgré un délai de validité de la subvention dépassé, pour le projet Hommage et carte blanche à Kumar Shahani (opération : 2015-7946) ;

**AUTORISE**

le versement de 50% de la subvention soit 1 500 euros à l'association Pendulaire sur présentation d'un bilan financier des dépenses réalisées pour la préparation à la participation au festival d'Aurillac 2018 et l'annulation du solde restant (opération : 2018-4859-00) ;

**AUTORISE**

le versement du solde restant de la subvention soit 849,53 euros à l'association Théâtre du Rictus sur présentation d'un bilan financier et le bilan des actions réalisées pour la présentation des spectacles « Fuck America » et « Asphalt jungle » à la manufacture des Abbesses à Paris (opération : 2018-7501) ;

**ATTRIBUE**

un montant global de subventions de 11 000 euros en faveur de deux projets tels que présentés en annexe 3.4 au titre de la structuration, l'emploi et la formation du secteur culturel ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante de 11 000 euros.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ